



NOUVELLES EXPRESS

BULLETIN NO 5

Montréal, le 18 octobre 1982

DE LA TABLE DE NEGOCIATION

Alors que la semaine dernière, nous avons abordé un chapitre presque entièrement nouveau, l'Education des adultes, les deux jours de négociation de cette semaine nous ont permis de faire le tour des chapitres 2, 3 et 4 (sauf le département), chapitres que nous n'avons pas changés de façon notable dans notre dépôt.

Mais avant d'aborder la négociation proprement dite, nous avons informé la partie patronale du rejet massif de leurs offres par les assemblées générales et d'un débrayage de deux heures pour indiquer entre autres notre volonté que la négociation s'enclenche véritablement.

La partie patronale a répondu que leurs "offres" correspondaient à leurs mandats; qu'on aime ou qu'on n'aime pas ça."

Parmi les principaux points discutés figurent la commission pédagogique et la clause de non-discrimination. La partie patronale argumente qu'il n'entre pas dans leur mandat d'inscrire à la convention des clauses dont le sujet est régi par une loi. C'est pourquoi ils ont rayé ces deux clauses de leur dépôt. Ils n'acceptent pas que la convention accorde des droits supérieurs à ceux que prévoit la législation. C'est là un recul important qu'ils nous "proposent".

En ce qui concerne nos demandes de maintien de la commission pédagogique (où nos représentantes et représentants doivent être nommés par le Syndicat), de la possibilité d'aborder les questions pédagogiques au CRT lorsqu'il y a litige, la position patronale est claire: Le Syndicat doit se limiter aux conditions de travail et ne pas se mêler de pédagogie. Quant à nous, il est évident que pédagogie et conditions de travail sont inséparables puisque notre travail est précisément d'enseigner.

Sur notre demande d'un "lieu national" d'information et de discussion sur les questions pédagogiques entre le ministère et la FNEEQ, ils se sont contentés de dire qu'ils transmettraient notre demande au ministère et nous rapporteraient sa réponse.

Nous avons abordé ensuite les libérations syndicales. Selon nos patrons, notre convention est déjà très avantageuse, trop même (!) et c'est pourquoi ils limitent les libérations pour fonctionnement interne du syndicat à un maximum de 1 par syndicat.

D'une façon générale, nous pouvons dire que les mandats de la partie patronale ne semblent pas avoir changé par rapport aux offres du 24 septembre.



NOUVELLES EXPRESS

/2...

UNE PROPAGANDE HONTEUSE

En inondant les média de pages entières de publicité payée, en joignant aux chèques de paye un bulletin spécial pour rappeler aux travailleuses et travailleurs du secteur public que le temps presse et qu'il faut régler maintenant, le gouvernement verse dans la propagande pure et simple et démontre de façon non équivoque à quel point il n'a aucunement l'intention de négocier.

Celà ne fait pas de doute. Par ce geste, le gouvernement cherche à semer la zizanie en se prétendant circonstanciellement le défenseur des chômeurs, des assistés sociaux, des bas salariés et en imputant la source de tous les maux aux travailleuses et travailleurs du secteur public.

UN APPAUVRISSEMENT CONJONCTUREL DONT LE GOUVERNEMENT VEUT PROFITER A PLUS LONG TERME

Le malheur des uns peut faire le bonheur des autres et le gouvernement tente de nous faire croire que plus longtemps durera le malheur plus l'espérance de bonheur sera prolongée.

Ainsi, quand il invoque l'appauvrissement de 5,4% de l'économie québécoise en 1981-1982 pour faire accepter aux salariées(és) du secteur public de se serrer la ceinture et d'accepter de perdre leur pouvoir d'achat pour les trois prochaines années, le gouvernement contredit son propre discours. En effet, au moment même où il soumettait ses demandes de réduction de salaires le 21 septembre dernier, il prédisait une reprise en 1983-1984 soit une croissance du produit intérieur brut (PIB).

Si le gouvernement estime que les montants dont il a besoin n'existent pas... pourquoi choisit-il de taxer uniquement les salariées(és) du secteur public pour ses fins, alors qu'il "néglige" de le faire avec ceux qui profitent des échappatoires fiscaux en n'étant pas taxés sur les gains qu'ils font ou encore si peu sur les profits qu'ils réalisent.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Quand le gouvernement dépense de l'argent comme dans le cas de la corvée Habitation, il publicise largement les effets multiplicateurs de ses dépenses sur l'économie québécoise. Mais lorsqu'il coupe dans la rémunération des salariées(és) pour une somme de plusieurs centaines de millions et davantage si on cumule ses offres à la loi 70, il se garde bien de parler des effets démultiplicateurs et négatifs sur le chômage et l'économie du Québec.

ENFIN, LE GOUVERNEMENT RECONNAIT LUI-MEME QU'IL NE VEUT PAS NEGOCIER.

Quand le gouvernement dit qu'il a adopté la loi 70 pour éviter des mesures pénibles en cas d'échec des négociations et que cette loi s'appliquera faute d'accord, le gouvernement reconnaît qu'il ne fonde aucun espoir dans la négociation. Il se contente donc de prévoir un échec des négociations.

Par ailleurs, il prétend ne pas avoir le choix et tient les représentants syndicaux responsables de ne pas vouloir accepter des aménagements de la loi 70 avant la date fatidique du 1er janvier. Et pourtant le gouvernement est seul à pouvoir faire des lois, à les imposer à les aménager ou à les enlever selon le cas...

Que le gouvernement cesse ses tactiques de diversion qui ne visent qu'à semer la confusion chez les salariées(és) du secteur public afin de les berner sur ses véritables desseins.

ASSEZ, C'EST ASSEZ !